La France ne pouvait pas demander l'extradition de Rossel, car on n'extrade pas ses nationaux. On a fait interroger Rossel par deux commissions rogatoires.

Devant la 1re commission, Rossel n'est plus affirmatif ; il rétracte la première déclaration mais il reconnaît que des propositions de commettre le crime lui ont été faites et qu'il a accompagné les coupables jusqu'à la porte.

Il ajoute que, s'il a passé la frontière, c'est pour n'être pas impliqué dans l'affaire.

Une seconde commission rogatoire fut envoyée en Espagne, mais lorsqu'elle arriva, Rossel n'était plus en prison, et, à partir de ce moment, il a été impossible de le retrouver.

A la suite de tous ces incidents, la condamnation à mort de Guillaumet et de Borras fut commuée en travaux forcés.

J'ai envoyé un inspecteur-général des prisons au dépôt des forçats d'Avignon pour m'enquérir de l'attitude morale de Borras.

Le directeur du dépôt a déclaré que, depuis 25 ans qu'il vit au milieu des forçats, il n'a jamais vu un condamné qui lui ait inspiré autant de pitié.

Tout le monde, dans la prison, croit à l'innocence de Borras.

Après une pareille enquête, l'hésitation n'était plus possible, et Borras a été gracié.

Pour l'innocenter, il faut une nouvelle décision de la justice; mais parce qu'une erreur a été commise, — et l'erreur n'est pas encore prouvée — il ne faut pas attaquer les magistrats qui ont fait loyalement leur devoir.

D'ailleurs, la condamnation a été prononcée par le jury.

M. Boudeau. — Je suis heureux que cette interpellation ait prouvé que tout le monde a fait son devoir.

M. Guyot-Dessaigne. — Le rapport de la commission de révision du code d'instruction criminelle a été déposé aujourd'hui même.

La Chambre voudra bien mettre ce rapport en discussion le plus tôt possible. (Assentiment.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

LE CRÉDIT FONCIER

M. le Président. — MM. Laur et Naquet ont déposé un projet de résolution tendant à l'impression du rapport rédigé par les inspecteurs des finances sur le Crédit foncier ainsi que la réponse du gouvernement. Ils demandent l'urgence.

M. Rouvier. — Le gouvernement arrêtera ses résolutions dans le conseil de samedi, et se prononcera en même temps, sur la forme des communications à faire au public. Jusque là je demande la liberté de me réserver.

M. Laur. — Je demande la déclaration d'urgence sur le projet de résolution. Ceux qui demandent la lumière vont pouvoir le dire.

Cris à gauche : Aux voix ! aux voix ! (Tumulte)

M. le Président. — La lumière et la discussion ne sont pas en cause, aucun intérêt ne peut être compromis par le renvoi à samedi. (Applaudissements à gauche. Protestations de MM. Boudeau, Laur et Naquet.)

M. Le Hérissé. — En présence des déclarations du gouvernement, je ne peux m'associer au projet de résolution. (Mouvements divers.)

M. le comte de Lanjuinais. — Tout en estimant la publication nécessaire, je ne puis refuser le délai demandé par le gouvernement. (Très bien, très bien).

La déclaration d'urgence, demandée par MM. Laur et Naquet, est repoussée par 349 voix contre 85.

La séance est renvoyée à samedi et est levée à six heures.

SÉNAT

Séance du jeudi 26 juin 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Pradal, l'un des secrétaires, est adopté.

Le Sénat adopte, après urgence déclarée, le projet de loi relatif à la convocation, en temps de paix, des hommes de la réserve de l'armée territoriale, affectés à la garde des voies de communication.

Les délégués mineurs

Le Sénat reprend la loi sur les délégués mineurs.

M. Yves Guyet demande au Sénat de voter le projet de loi le plus tôt possible.

La discussion générale est close. Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

Les 15 premiers articles du projet sont adoptés tels que la Chambre les a votés. Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

La séance est levée à 5 heures 1/2. Séance demain, à trois heures.

GRAND-PAPA GRÉVY

Sait-on ce que devient le grand-papa Grévy ?
— Non ? — Eh bien ! chacun de vous sera ravi
D'apprendre ici par aventure
Que l'ancien Président devers Mont-sous-Vaudrey
Vient de se départir pour accomplir tout dret
Un peu de villégiature.

Il est parti, menant avec lui sa maison,
Tous les Grévy d'abord et puis tous les Wilson,
Mari, femme, enfants, gendre et fille.
Il a pris ce ticket que, d'Agen à Roubaix,
Les bons chemins de fer émettent au rabais
Alors qu'on voyage en famille.

Ils y seront bientôt, pour y passer l'été,
Dans le cottage, au fond de la Franche-Comté,
Sans plus songer aux républiques,
Grévy, comme Abraham ; Wilson, comme Isaac,
Isaac, Abraham, tous deux ayant le sac
Et toutes les vertus bibliques,

Le soir, après dîner, le gendre et le vieillard
Iront paisiblement s'offrir un gai billard,
Avec un verre d'alicante.
Frottant sa queue au mur, le vieil avec esprit
A son gendre dira : Vous n'êtes qu'un conscrit,
Je vous en rends dix de cinquante.

Tout en jouant, le jeune au beau-père dira : —
O patriarche aimé des vallons du Jura :
Je suis un gendre très prospère.
Dieu bénit mon hymen pour la troisième fois,
Avant que cet automne ait vu son dernier mois,
Vous allez être encor grand-père !

Et lors, terrifié de cet accroissement,
Grévy, très sec, dira ceci : Mon compliment,
Mais en tout, sachons rester sage.
Tout homme (c'est ainsi que pour moi j'opérais)
— Ménager de son bien — doit arrêter les frais,
Au billard comme en son ménage.

ALBERT MILLAUD.

NOUVELLES DU JOUR

Le roi du Dahomey

Paris, 26 juin. — Le *Courrier du Soir* annonce qu'on a reçu avis au secrétariat des colonies, qu'en vue de faire cesser un état de choses préjudiciable au commerce de toutes les nations intéressées, un négociant d'origine italienne, lié personnellement avec le roi du Dahomey, aurait entamé des négociations officielles avec ce dernier, pour l'amener à donner satisfaction aux autorités françaises.

Le choléra

Paris, 26 juin. — Il est inexact que le choléra ait éclaté à Auray.

Madrid, 26 juin. — L'épidémie a disparu dans les premières localités envahies.

Les informations venues de Rugat confirment que la première apparition du choléra, le 13 mai, a eu lieu après des travaux faits dans d'anciens cimetières où les victimes du choléra de 1885 avaient été enterrées.

Gandia, Denia, Valence et d'autres ports frappés par la quarantaine, protestent en disant que leur commerce souffrira cruellement des mesures que le peu de gravité de l'épidémie ne justifie pas.

Rome, 26 juin. — D'après les journaux officieux, il est inexact que des cas de maladie suspecte se soient produits à Naples, Venise, Messine.

Les bruits qui courent à ce sujet sont dénués de tout fondement.

Cette note émane de la direction de la Santé publique.

D'autre part une dépêche de Milan annonce que le typhus continue à faire de nombreuses victimes.

Rome, 26 juin. — Le gouverment persiste à cacher la vérité sur la situation sanitaire de Naples et de diverses autres villes où le choléra est dûment constaté.

Voici la note que publiaient ce matin les journaux officieux :

« Il est inexact que des cas de maladies suspectes se soient produites à Naples, Venise et Messine.

» Les bruits qui courent à ce sujet sont dépourvus de tout fondement.

» Les conditions sanitaires sont excellentes dans toute l'Italie. »

Cette note émane de la direction de la santé publique au ministère de l'intérieur.

D'autre part, une dépêche de Milan annonce que le typhus continue à faire de nombreuses victimes.

Tous les gens aisés quittent la ville.

Les fortifications d'Héligoland

Londres, 26 juin. — A la Chambre des communes, M. Smith a déclaré qu'aucune condition au sujet des fortifications d'Héligoland ne peut être posée, car il faut certes laisser l'Allemagne maîtresse de décider les mesures nécessaires à la défense de ses côtes.

Intéressantes expériences aérostatiques

Paris, 26 juin. — Le ballon le *Figaro*, conduit par MM. Jovis et Mallet, aéronautes, accompagnés de MM. Giraud, Philippe Verne et Oberkamm, est parti ce soir à 9 h. 25 de l'usine à gaz de la Villette, pour procéder, de concert avec des observateurs placés au sommet de la tour Eiffel, à une série d'expériences de communications télégraphiques optiques de nuit.

La nacelle du ballon était munie, à cet effet, de projections électriques servant à échanger des signaux avec des appareils identiques, installés sur la tour Eiffel.

Des flammes rouges, allumées électriquement à cinquante mètres du fond de la nacelle, servaient aux appels d'attention.

Le temps était malheureusement couvert; néanmoins, tour et ballon ont pu, jusqu'à dix heures cinq minutes, échanger des signaux.

Mais, à ce moment, le *Figaro*, emporté rapidement au nord-est par une forte brise du sud-ouest a disparu.

Les voyageurs, après un arrêt de quelques instants, vers deux heures du matin, ont l'intention de pousser jusqu'en Belgique.

Un déjeuner aura lieu à Bruxelles.

Les grèves de mineurs en Belgique

Crespin, 26 juin. — Le chômage est complet au puits 25, à Saint-Louis.

A Flénu, 1,000 grévistes demandent le renvoi d'un porion. Le directeur refuse ce renvoi.

Le travail continue ailleurs.

L'ingratitude des Italiens

Milan, 26 juin. — Alors qu'à Paris l'anniversaire de la bataille de Solférino était l'occasion de manifestations sympathiques pour l'Italie, la cérémonie qui a eu lieu à Solférino même devant l'ossuaire renfermant les restes des soldats français et italiens tués dans le combat, a fourni une preuve de plus de l'ingratitude de nos voisins.

Les autorités militaires et civiles présentes ont affecté de ne point parler des soldats français, comme si des soldats italiens seuls avaient péri sur le champ de bataille.

L'Empereur Guillaume et le prince de Bismarck

Berlin, 26 juin. — Le bruit court ici que des négociations sont engagées secrètement en vue d'opérer un rapprochement entre l'empereur et le prince de Bismarck.

Les crédits militaires allemands

Berlin, 26 juin. — Le Reichstag a adopté, en deuxième lecture, les crédits militaires par 211 voix contre 128 et 1 abstention.

Une échauffourée en Sicile

Rome, 26 juin. — Une échauffourée a éclaté à Girgentz (Sicile) entre les ouvriers d'une extraction de soufre demandant une augmentation de salaire et la force publique.

Un carabinier a été tué, un sous-lieutenant et deux carabiniers ont été blessés. Les manifestants ont mis le feu à une maison.

Le Crédit foncier

Paris, 26 juin. — Après le conseil de cabinet de ce matin, le gouvernement n'a communiqué aucune décision au sujet du Crédit foncier.

Cependant, on croit que M. Rouvier a convaincu ses collègues de garder, au moins momentanément, M. Christophle.

On dit que M. Lévêque interpellera sur la question et que le gouvernement demanderait le renvoi à samedi.

D'un autre côté, M. Laur a déposé une proposition de résolution demandant qu'avant toute discussion le rapport des inspecteurs et la réponse de M. Christophle soient publiés.

Le rapport de M. Rouvier sur l'affaire du Crédit foncier paraîtra vraisemblablement au *Journal officiel* de dimanche.

Le conseil supérieur de l'agriculture

Paris, 26 juin. — La commission sénatoriale des douanes, sous la présidence de M. Foucher de Careil, a décidé de faire observer au ministre de l'agriculture tout l'intérêt qu'il y aurait à convoquer le conseil supérieur de l'agriculture, au moment où le conseil supérieur du commerce est réuni.

La commission a résolu de demander la mise à l'ordre du jour de la loi sur les maïs, pour lundi ; elle réclamera l'urgence.

M. le marquis de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France, sera entendu mercredi.

Réunion plénière des Droites

Paris, 26 juin. — La droite s'est réunie sous la présidence de M. Jacques Piou.

Après avoir discuté la question du droit à établir sur la fabrication des vins de raisins secs, la réunion a délibéré au double sujet de l'emprunt et des impôts que le gouvernement et la commission du budget préparent.

La réunion entend successivement MM. le comte de Lanjuinais, le baron Reille, Lorois, du Breuil de Saint-Germain, Le Gavrian, Codelle, de Montfort, le comte Armand, le baron de Mackau, et s'ajourne à jeudi prochain.

Les princes français

Paris, 26 juin. — Mme la comtesse de Paris partira, dans les premiers jours du mois prochain, pour les eaux de Marienbad, où elle a déjà fait une saison. Le duc d'Orléans ira la rejoindre vers le milieu de juillet.

Pendant le séjour de Mme la comtesse de Paris à Marienbad, M. le comte de Paris s'installera à Folkestone, sur la côte de la Manche.

Le Consistoire

Rome, 26 juin. — Le pape préconisera, dans le consistoire de demain, quatre évêques français, huit brésiliens, un chilien, trois hongrois, l'archevêque de Salzbourg, l'évêque de Paderborn et plusieurs évêques orientaux.

Hier, le pape a conféré, avec le cérémonial accoutumé, la barrette rouge aux nouveaux cardinaux, Mgr Galéati et Mgr Mermillod, en présence des députations de leurs diocèses respectifs.

Terrible accident

Grenoble, 26 juin. — Un terrible accident vient d'arriver dans les Alpes, près de Belledone.

M. le marquis de Monteynard, accompagné de plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvait M. le curé de Goncelin, faisait une excursion, lorsque, arrivé au-dessus du Lac-Blanc, M. le curé de Goncelin glissa et son corps fut projeté dans un précipice inaccessible de 600 mètres de profondeur. Du haut de la montagne, on apercevait les pieds de M. le curé, dont le corps était engagé dans une énorme crevasse.

Les secours ont été promptement organisés à Doméné, mais tout a été inutile.

La mort a dû être instantanée.

Un scandale dans un asile d'aliénées

Toulon, 26 juin. — L'enquête ouverte par le juge d'instruction de Toulon, a établi que l'état de grossesse de la pauvre folle internée à l'asile de Pierrefeu, dont nous avons parlé dernièrement, est imputable à un ancien employé de cette maison.

Ce misérable, domicilié actuellement à Cuers, vient d'être arrêté. Il sera interrogé aujourd'hui.

L'affaire de Zanzibar

Saint-Pétersbourg, 26 juin. — Le *Sviet* exprime l'espoir que le gouvernement français ne cédera pas sur la question de Zanzibar.

« La France a ce qu'il faut pour se faire écouter », dit le *Sviet*.

Au conseil de cabinet

Paris, 26 juin. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. de Freycinet.

L'AFFAIRE DU CRÉDIT FONCIER

M. Rouvier a fait connaître à ses collègues les bases du rapport qu'il va adresser au Président de la République au sujet du Crédit Foncier, rapport dont lecture sera donnée samedi.

LES MESURES CONTRE LE CHOLÉRA

MM. Constans et Rouvier ont soumis à l'approbation de leurs collègues un projet portant ouverture d'un crédit de 100,000 fr. pour subvenir aux dépenses faites en vue de prendre des mesures contre le choléra.

Ce projet sera déposé aujourd'hui même.

LES TROUPES COLONIALES

M. de Freycinet a rendu compte des travaux de la commission spéciale, présidée par le général de Miribel, pour l'organisation des troupes coloniales. Ces travaux seront bientôt terminés, et le conseil sera saisi des propositions élaborées.

NOUVELLES MILITAIRES

Les affiches pour le retrait des livrets viennent d'être adressées aux communes ; on ne s'explique guère tant d'ennui pour si peu, car les recrutements n'auront que la page 8 à rectifier ! Mais quelle sera l'affectation des hommes de 1871 et 1865 à mettre sur les ordres de route. Si l'on doit former des bataillons complémentaires, comme cela paraît probable, faudra-t-il retirer de nouveau les livrets qui devront porter les affectations en cas de mobilisation ?

Tous les hommes savent qu'ils sont liés au service jusqu'à 45 ans, tandis que ceux des 7 dernières classes ne devineront pas ce qu'ils auront à faire en cas de guerre ! L'article de l'armée territoriale n'est donc pas exact.

Celui qui a fait l'affiche de 1890 aurait dû auparavant consulter un officier de recrutement. Que de courses et que de correspondances il aurait évitées !

Depuis moins d'un an, les livrets de 1879 sont venus deux fois au bureau.

Pourquoi leur faire effectuer un troisième voyage?

Le général Berge, gouverneur de Lyon, accompagné de trois officiers d'états-majors, fait en ce moment une tournée d'inspection dans les Alpes.

Le gouverneur étudie sur place les modifications projetées pour le rattachement au 15e corps d'armée d'une partie de la frontière du Sud-Est, qui actuellement est comprise dans le 14e corps.

Il est à Villars (Hautes-Alpes) depuis le 21 juin.

M. le général Billot, inspecteur général d'armée, doit visiter prochainement plusieurs places fortes de la 1re Région. Il commencera son inspection par Valenciennes et Le Quesnoy.

Les lecteurs du « Journal de Roubaix » savent qu'il est depuis longtemps question de changer le sabre de la cavalerie, et que plusieurs modèles ont été proposés au ministère de la guerre. Nous devons citer parmi ces derniers celui du commandant Derué, chef d'escadron au 14e dragons, et qui a valu à son auteur une médaille d'honneur de la part de la Société d'encouragement à l'escrime.

Comme arme de troupe et d'officier, il a été reconnu que ce sabre réalisait un progrès sérieux sur celui qui est actuellement en usage.

Nous apprenons aujourd'hui que le commandant Derué vient d'apporter quelques modifications à l'arme dont il est l'inventeur ; elles consistent dans le changement de la poignée : une forte coquille préservera la main contre les coups de pointe et cinq branches empêcheront également les coups de taille

Ajoutons que ces modifications ne changent absolument rien ni à l'équilibre ni au poids de l'arme et ses forces de résistance et de pénétration sont aussi puissantes.

Qualité essentielle : elle reste toujours bien en main.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 26 juin — Hauteur barométrique, 704. Température :
A 7 heures du matin.. 18 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 27 degrés audessus de zéro.
A 6 » » 25 degrés audessus de zéro.

Paris, 26 juin. — L'aire des fortes pressions c'est accentuée sur la France et le maximum se trouve près de Paris (767 mm). En même temps, une zone de faibles pressions océaniennes, dont le centre est vers l'Islande, s'est rapprochée du continent et la baisse barométrique est presque générale.

Les courants d'ouest sont forts en Ecosse, faibles sur la Manche; de faibles brises de l'Est régnent sur nos cotes de l'Océan. Les pluies ont continué en Allemagne, sur les Iles-Britanniques et dans le bassin de la Baltique.

La température monte et elle est très élevée en Russie. Ce matin, le thermomètre marquait : 10 degrés à Stornoway, 15 à Vienne, 18 à Paris, Kuopio, 20 à Biarritz, Moscou et 24 à Perpignan.

En France, le temps est au beau, au chaud et devient orageux dans l'Ouest.

A Paris, hier beau temps.
Température : max., 25°4 ; min., 10°8

ÉDITION « FRANÇAISE »

DES PARTITIONS DE MUSIQUE

de tous les chefs-d'œuvre classiques

Cette édition est mise en vente, à partir de ce jour, à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. Elle est absolument irréprochable, comme gravure et comme papier. Elle comprend les partitions suivantes :

Lucie de Lammermoor, (Donizetti). *Othello*, (G. Rossini). *Le Freischütz*, (C. Ch. Weber). *Les Noces de Figaro*, (Mozart). *Le Barbier de Séville*, (G. Rossini). *Norma*, (Bellini). *Lucrèce Borgia*, (G. Donizetti). *La Somnambule*, (Bellini). 25 Mélodies célèbres, *paroles françaises* (Franz Schubert). *La Flûte enchantée*, (Mozart). *Les Puritains*, (Bellini).

Le prix est de **2 francs**, au lieu de 6 et 10 fr.; toute la collection peut être acquise pour 20 francs.

Toutes les partitions célèbres seront successivement publiées dans le même format, et vendues aux mêmes conditions. Nous donnerons leurs titres, dès leur apparition.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le boulevard de Douai. — Par décret du président de la République, est déclaré d'utilité publique à Roubaix (Nord), le dégagement du boulevard de Douai aux abords du nouvel hospice, au moyen de l'occupation de parcelles de terrain.

Le maire de Roubaix, agissant au nom de la ville, est autorisé à acquérir les dites parcelles, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation conformément à la loi du 3 mai 1841.

La dépense, évaluée à 6,000 francs, sera payée à l'aide du crédit de pareille somme ouvert à cet effet au budget municipal par décret du 22 janvier 1890.

Le plan des alignements du boulevard de Douai sera déposé pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Circulation interrompue. — Par arrêté préfectoral en date du 21 juin, la circulation est interrompue jusqu'au 1er juillet sur la route départementale n° 19 entre la place de la Liberté et la rue de Lannoy pour l'exécution d'une tranchée traversant la route.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les voies latérales au boulevard Gambetta.

A l'école de natation. — Grâce à la température plus élevée dont nous jouissons depuis quelques jours l'école de natation est de plus en plus fréquentée.

Tir. — Nous avons parlé du concours fédéral des Sociétés de tir de la région du Nord qui a eu lieu récemment à Hesdin ; nos carabiniers Roubaisiens ont remporté un beau succès.

Au concours par corps (4 tireurs par chaque société concurrente) la délégation de Roubaix, composée de M. Harinkouck, Buisine, Venzelle et Dervaux, a obtenu le premier prix.

Ceci nous rappelle une demande qui a été faite pour l'établissement d'un nouveau stand à grande portée et dont on ne parle plus. Cette question a cependant son importance.

Une scène de pugilat. — Aux âmes bien nées... Jourez a 16 ans, Devilmot n'en a que 14, et cependant à voir l'acharnement qu'ils apportaient, mercredi après-midi à s'administrer, place de l'Abattoir, une volée en règle, on aurait juré qu'ils étaient des hommes faits. Il n'a pas fallu moins que l'intervention de la police qui mit fin à leur ardeur belliqueuse en dressant à chacun une contravention.

Un client entêté. — La scène a eu pour théâtre l'estaminet du *Cochon rouge*, rue de Mouveaux, mercredi matin, vers dix heures. Après avoir fait de nombreuses libations au roi Gambrinus, X..., bien qu'il ne sut plus marcher, prétendait avoir encore le besoin de se désaltérer.

La cabaretière refusa de le servir une fois de plus, mais X... se facha et essaya de se livrer sur elle à des voies de fait.

La police fut heureusement avertie par des voisins, et vint chercher l'entêté pour le conduire au poste du 1er arrondissement.

Des maris qui battent leur femme. — Le même jour, jeudi soir à une heure d'intervalle, deux maris frappaient leur femme au point de nécessiter l'intervention de la police. La première victime, qui habite le quartier du Pile et travaille à l'établissement Fauvarque, a reçu une blessure à la tête.

Les blessures de la seconde victime sont plus graves et ont été occasionnées à Mme N... par son mari, cafetier, rue de la Gare.

Mme V... pour échapper aux mauvais traitements que lui faisait subir son mari, s'était réfugiée chez sa sœur, rue Blanchemaille.

Vers cinq heures, M. N... vint l'y trouver et la malmena au point de la faire tomber dans la cave. Dans sa chûte, Mme N... s'est fait de fortes contusions et a dû être transportée à son domicile, où elle est alitée.

Quant au mari, il a été mis en état d'arrestation.

Un malheureux coup. — Malgré les concours de chiens ratiers, les rats pullulent dans certains quartiers. La nuit dernière, un ouvrier de l'établissement de MM. Lemaire et Dillies, M. Joseph Fretin, accompagné du veilleur de nuit, faisait la chasse aux rat dans l'usine. Le veilleur était armé d'une lourde pique en fer très effilée.

Un rat venait d'être aperçu, M. Fretin allongea vivement le pied pour le saisir au passage, mais au même instant le veilleur lançait son arme dans la même direction. La pique vint frapper la jambe de l'ouvrier et pénétra un peu au-dessus de la cheville. Le blessé est condamné à un repos absolu.

Les membres de l'association fraternelle des ouvriers carrossiers de Roubaix-Tourcoing se réuniront le dimanche 29 juin, à 5 heures du soir, au siège de la société, chez M. Henri Vandenberghe, rue du Fontenoy, 118.

Ordre du jour : Réception des nouveaux adhérents.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mercredi, huit chiens ont été mis en fourrière, et quatre contraventions dressées pour divagation.

Les épaves — Un voile en crêpe noir a été trouvé, mercredi, sur la voie publique, et déposé au bureau du commissariat central de police, où on peut le réclamer.

En simple police. — *Audience du 26 juin.* — Juge, M. Pannier. — C'était jeudi la dernière audience du premier semestre de 1890.

Les contraventions pour ivresse et pour divagation de chiens sont de plus en plus nombreuses. Pendant que les prévenus du premier délit s'entendent condamner à 5 francs d'amende et aux dépens, plus 24 heures de prison pour les récidivistes, les propriétaires de chiens se retirent avec chacun un franc d'amende et les frais.

Un étranger du nom de V... récolte trois francs d'amende pour n'avoir pas fait de déclaration de domicile et deux conducteurs de voitures sont condamnés à chacun deux francs pour avoir donné une allure trop vive à leur attelage dans les rues.

— « Il n'y avait qu'une seconde que j'étais au cabaret, Monsieur le juge, quand l'agent de police m'a fait un procès. — Oui, seulement votre cheval est parti seul pendant que vous vous rafraichissiez. Un franc d'amende et les dépens.

L'harmonie ne règne pas, paraît-il, entre certains commissionnaires de la gare. L... et D... se sont battus. L... prétend que D... l'a insulté, D... accuse L... de lui avoir f... des coups.

Pour les mettre d'accord, M. le juge de paix les renvoie dos à dos avec chacun une amende équivalent à une journée de travail plus les dépens.

— Gustave C..., vous avez été trouvé en état d'ivresse à deux heures du matin dans la rue. Commenciez-vous, ou finissiez-vous ?

— Je commençais, Monsieur le juge. Cout cinq francs d'amende.

— Le domestique de M. L... a été rencontré à huit heures du matin le 5 avril, avec une voiture de vidange. Le domestique a quitté le service de M. L... et celui-ci n'est pas content de ce qu'on attende 2 longueurs à condamner les prévenus. Je ne peux plus, dit-il, leur payer mon domestique. Les deux francs d'amende qu'il recueille ne paraissait pas le contenter davantage.

— Pierre F... est prévenu d'avoir passé sur un trottoir de la rue de Lannoy avec une voiture à bras. A l'audience dernière, il avait nié le fait et prétendu que l'agent lui en veut parce qu'il n'a pas voulu lui servir de faux témoin. Il renouvelle à cette audience ses dénégations, qui ne servent qu'à le faire condamner à cinq francs d'amende et aux dépens.

— La loi Grammont reçoit aussi son application dans cette audience. Un cocher récolte cinq francs d'amende pour avoir fait travailler son cheval grièvement blessé.

— Un blanchisseur de Lille, pris en contravention à Roubaix a cru faire une bonne farce aux agents en leur donnant le nom d'un de ses concurrents également de Lille.

Ce concurrent se présente à la barre et n'a pas de peine à convaincre M. le juge de paix qu'il n'est pas venu à Roubaix depuis dix-huit mois au moins : il est donc renvoyé des fins de la plainte. Quant au facétieux blanchisseur, il est connu, et c'est le cas de lui rappeler que : « Rira bien qui rira le dernier » ; car en plus de la contravention qui subsiste contre lui, son collègue mécontent lui intente une action civile.

— L'affaire la plus importante de l'audience est celle qui a entraîné pour le prévenu une condamnation à 15 francs d'amende, 24 heures de prison, plus les dépens.

Un domestique avait été chargé par son maître de surveiller les allées et venues d'une personne, et, à ce propos, il s'est fait dresser deux contraventions : l'une pour tapage, l'autre pour violences légères, après avoir occasionné un rassemblement de deux cents personnes. Cette affaire, appelée à l'audience dernière, avait dû être remise à huitaine, la plaignante n'ayant pas été appelée et le prévenu niant les faits.

A l'appel de son nom, M. X... se présente à la barre. M. le Juge de Paix invite Mlle L... à faire sa déclaration. Mlle L... raconte toute une longue histoire qu'elle croit être nécessaire pour éclairer la conscience du tribunal : elle se plaint amèrement d'avoir été malmenée par le patron du prévenu, et surtout d'avoir été surveillée aussi étroitement. Je ne pouvais plus sortir de chez moi et cent cinquante témoins le prouveront si le tribunal le désire, sans avoir sur mes talons ce monsieur ici présent, armé d'un fort gourdin et accompagné d'un énorme chien.

M. le Juge de paix trouve que ce système d'inquisition est défendu par la loi et le fait sentir au prévenu d'une manière très vive. Celui-ci se retranche toujours derrière l'ordre qu'il avait reçu de son patron, et ne avoir été animé de mauvaises intentions à l'égard de la plaignante.

« C'est moi-même, dit-il, qui l'ai avertie que j'étais chargé de la surveiller ». M. le juge de paix donne la parole à M. Guarguald, commissaire de police, qui remplit les fonctions du ministère public. M. Guarguald réclame contre le prévenu une peine sévère.

M. le juge de paix, faisant droit à son réquisitoire, prononce contre M. X... la condamnation que nous avons mentionnée plus haut.

Wattrelos. — L'état d'Alfred Legagneur, la victime de l'*affaire de la frontière*, s'est aggravé depuis hier ; ses souffrances ont beaucoup augmenté et il a passé une très mauvaise nuit.

Ainsi que nous l'avons raconté hier, M. Legrand, juge d'instruction, s'est rendu mercredi à Wattrelos et a passé trois quarts d'heure auprès du lit du blessé. Il s'est fait reconstituer complètement la scène telle qu'elle s'est produite.

Legagneur a déclaré au juge d'instruction qu'il n'avait pas passé la nuit dans le cabaret de la veuve Pauwels, mais dans les estaminets de Wattrelos, restés ouverts à l'occasion de la ducasse.

— *Ne jamais mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.* C'est pour l'avoir oublié que le voisin de E... hameau du Sapin vert est aujourd'hui blessé. E... se battait fort et ferme avec son... amie, la vaisselle et la mobilier volaient d'une extrémité de la chambre à l'autre.

Un voisin complaisant voulut intervenir, mais mal lui en prit, car la fureur des deux combattants se tourna contre lui et il reçut des blessures assez sérieuses pour qu'il portat plainte. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Au hameau du Touquet, une bande d'individus s'est jetée sur un jeune homme qui se rendait à Wattrelos et l'a roué de coups; ce bel exploit accompli, ces individus ont pris la fuite laissant leur victime dans un état pitoyable. La gendarmerie les recherche activement.

Lys-les-Lannoy. — *Trois hommes dans une fosse.* — M. François Delrue, maréchal-ferrant, âgé de 45 ans, avait constaté qu'une communication s'était produite entre la fosse de sa maison et le puits, et, jeudi matin, vers dix heures, il voulut y remédier.

Il s'attacha par le poignet à une corde et descendit, mais la corde céda et M. Delrue tomba au fond de la fosse.

Sa femme ne l'entendant plus remuer, appela au secours, et bientôt arrivèrent des voisins. L'un d'eux, M. Félix Mesquin, âgé de 41 ans, domestique chez M. Joveneau, s'offrit à descendre, et sans se faire attacher, pénétra à son tour dans la fosse.

Il trouva dans le fond M. Delrue complètement inanimé : il le souleva au-dessus de sa tête, mais les forces venant tout à coup à lui manquer, il dut laisser retomber le corps inerte du maréchal-ferrant, pendant que lui-même sentait l'asphyxie le gagner.

On lui tendit aussitôt une corde qu'il put saisir et parvint ainsi à sortir.

Mais M. Delrue était toujours dans la fosse. Un charpentier, M. Emile Dumoulin, âgé de 40 ans, ouvrier chez M. Louis Pollet, se dévoua et descendit à son tour. Il réussit à attacher M. Delrue à une corde, mais pendant qu'on retirait ce dernier, le sauveteur tombait sans connaissance assis dans le fond de la fosse.

Les personnes présentes lièrent alors un cercle de fer à l'extrémité d'une corde et réussissant à le passer sous le bras de M. Dumoulin, le forcèrent à se remettre sur ses pieds. En ce moment on put saisir un de ses bras et le retirer également ; il était temps.

On s'empressa de donner des soins aux trois malheureux dont deux MM. Delrue et Dumoulin étaient sans connaissance. M. le docteur Lemaire, de Willems, qui était de passage, les fit étendre sur des matelas dans la cour et leur fit administrer des réactifs énergiques. Il espère les sauver, s'il ne survient aucune complication.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS.

La commission administrative de la société chorale les *Mélomanes Roubaisiens* invite Messieurs les sociétaires à bien vouloir se rendre au siége de la société, le samedi 28 courant à 9 heures precises du soir pour répétion générale des morceaux à exécuter au festival de Comines.

AU GRAND CAMELIA, *1, rue de la Gare, LILLE.* — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—46163

LE PRÉSERVATIF DU CHOLÉRA

Les espagnols ont trouvé en France le moyen de conjurer le choléra; ils se font expédier de grandes quantités de bière ferrugineuse française, dont la découverte récente a fait tant de bruit. Le fer assimilable contenu dans cette bière est souverain contre l'anémie et est surtout un antiseptique puissant contre le choléra. A partir d'aujourd'hui, le public trouvera cette bière exquise, reconnue indispensable comme purgatif, dans les maisons de premier ordre : cafés, épiceries, pharmacies, etc. Elle ne se vend que 1 fr. 25 les deux canettes; on doit la boire abondamment à tous les repas et à tous les moments où l'on éprouve le besoin de se rafraîchir. Les négociants qui désirent représenter la bière ferrugineuse française doivent s'adresser au dépôt général, 99, rue Montmartre, à Paris, afin que l'adresse de leur maison soit publiée prochainement dans notre journal. 2?107d

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

Les magasins généraux de Tourcoing. — L'*Officiel* publie le décret suivant :

« Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

» Vu l'arrêté du préfet du Nord, en date du 18 janvier 1890, qui a autorisé le sieur Brassart à exploiter, aux lieu et place du sieur de Haës, le magasin général ouvert à Tourcoing par arrêté préfectoral du 12 août 1880, et dont ce dernier était titulaire, en vertu de l'arrêté du 18 décembre 1883.

» Vu la demande formée par le sieur Brassart en vu d'obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation de la salle des ventes publiques annexée audit magasin général par décret du 15 décembre 1889;

» Vu la demande formée par le sieur Dongé, agissant en qualité de syndic de la faillite du sieur de Haes, laquite demande tendant à être autorisé à céder au sieur Brassart l'établissement exploité par le sieur de Haës;

» Vu les avis émis par la chambre de commerce et par le tribunal de commerce de Tourcoing, les 27 décembre 1889 et 8 mars 1890;

» Vu l'avis du préfet du Nord, en date du 15 mars 1890 ;

» Vu la loi du 28 mai 1858 sur les ventes publiques de marchandises neuves aux enchères et en gros et le réglements d'administration publique du 12 mars 1859, modifié par les décrets des 30 mai 1863 et 21 avril 1888.

» La section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du conseil d'Etat entendue,

« Décrète :

» Art. 1er. — Le sieur Brassart est autorisé à exploiter, aux lieu et place du sieur de Haës, la salle de ventes publiques de marchandises neuves aux enchères et en gros ouverte à Tourcoing par décret du 15 décembre 1880.

» Art. 2. — Le permissionnaire devra, avant d'user de la présente autorisation, fournir pour la garantie de sa gestion un cautionnement de 50,000 francs dont le montant sera versé en espèces ou déposé en valeurs publiques françaises à la caisse des dépôts et consignations. »

En cueillant des fleurs de sureau. — M. D..., ancien employé des postes, était monté sur une touffe de sureau, pour en cueillir les fleurs. En descendant, il eut l'œil crevé par un bout de branche morte très-pointu. L'œil est complètement perdu : l'humeur vitré s'est écoulé instantanément, et l'orbite est vide.

Grave accident. — Mardi dernier après-midi, M. P. V..., contremaître dans une des plus importantes maisons de Tourcoing, allait descendre un petit escalier de trois marches, en tenant une grosse bobine de laine. Il manqua le pied, tomba et se blessa grièvement au genou. Il se plaignait en outre de vives douleurs à la poitrine. Le docteur, en l'examinant, reconnut qu'il avait une côte cassée.

Il y a quelques mois la mère de M. P. V..., âgée